

### Article 29 du Règlement

Le communiqué continue:

Le quota de morue pour Saint-Pierre et Miquelon dans le golfe Saint-Laurent constitue une exception à la politique du gouvernement contre les affectations de quota de morue non-excédentaire aux flottes étrangères, car il est supérieur à ce qu'exigent les obligations juridiques du Canada aux termes du traité de 1972 entre la France et le Canada.

Le traité a expiré en mai 1986, mais le gouvernement continue de l'appliquer et il donne même davantage, alors que rien ne l'y force.

Les pêcheurs de Saint-Pierre et Miquelon demandent au Canada de respecter ses obligations et de faire sortir la flotte métropolitaine du golfe du Saint-Laurent.

**M. St. Germain:** C'est vous qui lui avez permis d'y entrer.

**M. Henderson:** Voilà un député qui ignore tout de la question du poisson. Manifestement, il ne connaît rien de la région de l'Atlantique, car il ne ferait pas autrement ces affirmations. Les premiers gros chalutiers sont arrivés dans le golfe sous l'ancien gouvernement du présent secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en 1979, avec l'appui de l'ancien député de Saint-Jean-Est, qui est maintenant lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve.

**M. Baker:** Nous savons ce qui est arrivé à ce gouvernement.

**M. Henderson:** Nous savons ce qui s'est passé. Il a été récompensé. Manifestement, en l'occurrence, on récompense la flotte métropolitaine de la France, qui pratique la surpêche de façon inconsidérée, en lui permettant de prendre 20 000 tonnes de poisson de plus. C'est incroyable. Tout cela au nom de bonnes relations bilatérales.

Il est donc facile de comprendre l'exaspération des Terre-Neuviens. Je la conçois fort bien. Ils doivent regarder, assis sur leurs quais, des bateaux battant pavillon étranger emporter leur poisson. Leur exaspération est tout à fait naturelle surtout quand on sait que dans bien des régions du nord-est de Terre-Neuve, ils ne peuvent prendre assez de poisson pour obtenir les dix semaines donnant droit aux timbres de l'assurance-chômage. Le gouvernement sait que les bons députés libéraux de Terre-Neuve n'ont cessé de le presser de mettre un programme en place pour donner aux Terre-Neuviens les six à dix semaines de timbres d'assurance-chômage qui leur assureraient des prestations pendant l'hiver. Voilà ce que le gouvernement appelle l'internationalisme constructif. C'est incroyable.

Les mauvais jours sont de retour. Nous retournons dans l'avenir à l'époque du Far West. Winston Churchill a parlé pour décrire cette situation du loup déguisé en brebis. C'est une bonne description du ministre. Une brebis déguisée en brebis. Les Français ont pu si facilement le leurrer.

● (2310)

Je sympathise avec le député de Saint-Jean-Ouest, car je sais qu'il n'est pas content de cette entente ni du fait que son gouvernement n'a pas consulté le gouvernement terre-neuvien ces derniers jours. Ses collègues ne l'ont manifestement pas

consulté au moment de prendre cette décision. S'ils l'avaient fait, et il a exprimé fort éloquemment ce soir ce qu'il pense de cette entente, ils auraient eu deux choix: soit renvoyer le ministre, soit renvoyer le député de Saint-Jean-Ouest. Le gouvernement n'aurait pas pu choisir autrement de demeurer en place et d'appuyer une politique comme celle-là.

Je sais que le député de Saint-Jean-Ouest connaît la pêche, car il a déjà été ministre des Pêches à Terre-Neuve. Je sais qu'il en connaît pas mal au sujet de la pêche. Je sais qu'il connaît bien les Terre-Neuviens. Je ne puis croire qu'il viendrait ici soutenir une position au Cabinet et en soutenir une autre une fois rentré dans sa province. Je sais que le ministre ne ferait pas cela. Donc le gouvernement ne l'a pas consulté.

Quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, je me rappelle très bien qu'il parlait du processus de consultation et des nouveaux rapports extraordinaires avec les provinces qui seraient si bons qu'il n'y aurait plus ni conflits ni divergences d'opinion entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral et l'industrie. Consulter, pour le gouvernement, c'est faire marcher les gens pour ensuite leur dire tout à la fin ce qu'ils vont faire, et se mettre à le faire sans absolument aucun respect pour le processus de consultation.

J'en aurais encore pour un petit moment, mais des collègues attendent leur tour. Aux termes de l'alinéa 9(4)a) du Règlement, je propose:

Que la Chambre continue de siéger après minuit afin de débattre la motion d'ajournement dont elle est saisie.

**M. le vice-président:** Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

*Et moins de 25 députés s'étant levés:*

**M. le vice-président:** Comme il n'y a pas 25 députés qui s'opposent à la motion, elle est adoptée, aux termes de l'alinéa 9(4)b) du Règlement.

(La motion de M. Henderson est adoptée.)

**M. le vice-président:** Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

**M. Prud'homme:** Je tiens à ce qu'il soit noté dans le hansard qu'il ne peut y avoir 25 députés contre la motion parce qu'il n'y a pas 25 députés présents à la Chambre.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Reprenons-nous le débat? Le député de Burin—Saint-Georges (M. Price) a la parole pour intervenir dans le débat.

**M. Joe Price (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Ce n'est pas sans un certain regret, une certaine frustration et une grande confusion de sentiments que je prends la parole ce soir. J'éprouve du regret en raison de tous les remous que cette question a provoqués dans ma province. Cette question, c'est-à-dire l'accord, et les commentaires irresponsables de certaines personnes ont fait naître l'appréhension au sein de la population de Terre-Neuve.